



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 59475

Texte de la question

M Denis Jacquat rappelant certains engagements pris, et non tenus à ce jour, d'abonder de 20 millions de francs la subvention de fonctionnement versée aux centres de formation de travailleurs sociaux pour leur permettre d'augmenter de 10 p 100 leurs effectifs d'étudiants pour la rentrée 1992, attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur les conséquences pour l'avenir de ce secteur du non-respect de ces engagements et lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est financé principalement par l'Etat. Selon les activités annexes développées par chaque établissement, des financements complémentaires peuvent être assurés par d'autres partenaires, collectivités territoriales notamment. Plus de 405 MF ont été prévus pour la formation initiale dans la loi de finances pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformément au « plan d'action pour les professions de l'action sociale » signé en décembre 1991 avec les principaux syndicats représentant le secteur, a débloqué 20 MF supplémentaires pour les centres de formation afin d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître de façon sélective les effectifs d'élèves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisée pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de préformation de 400 jeunes issus de quartiers défavorisés. Au total, 3 806 stagiaires seront formés cette année. Elle sera répartie au niveau des directions régionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins réels des centres et permettre l'accroissement des capacités. Au total, les crédits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport à 1991. En 1993, la consolidation de la dotation de 20 MF devrait permettre une augmentation des crédits de plus de 7,5 p 100 sur 1992. De nombreux centres de formation font état à l'heure actuelle de difficultés budgétaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). À cet égard, il faut noter que, depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmenté de 11 p 100, alors que les effectifs d'élèves formés n'ont progressé que de 3 p 100. La mise en place généralisée de la comptabilité analytique dans les écoles devrait permettre de cerner avec précision la situation financière de l'appareil de formation agréé par le ministère. Par ailleurs, une réflexion sur le statut et le financement des écoles est engagée, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales, par un groupe de travail placé auprès du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59475

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2856